

Les mentions marginales à travers le temps

La mention marginale est une note inscrite en marge d'un acte d'état civil et qui témoigne de l'évolution et de la modification des informations relatif à une personne. Elle se compose *a minima* du nom et prénoms de la ou des personnes concernée(s), de la nature du changement (reconnaissance, mariage, divorce, décès...), la date ainsi que le lieu de l'évènement. En cas de jugement, le nom du tribunal ou de l'administration ayant rendu une décision y est également indiqué. Les informations juridiques certifiant l'apposition de ladite mention sont obligatoirement mentionnées : il s'agit de la date et du lieu de l'inscription de la mention, le nom et la signature de l'officier d'état-civil habilité à l'inscrire.

Le saviez-vous :

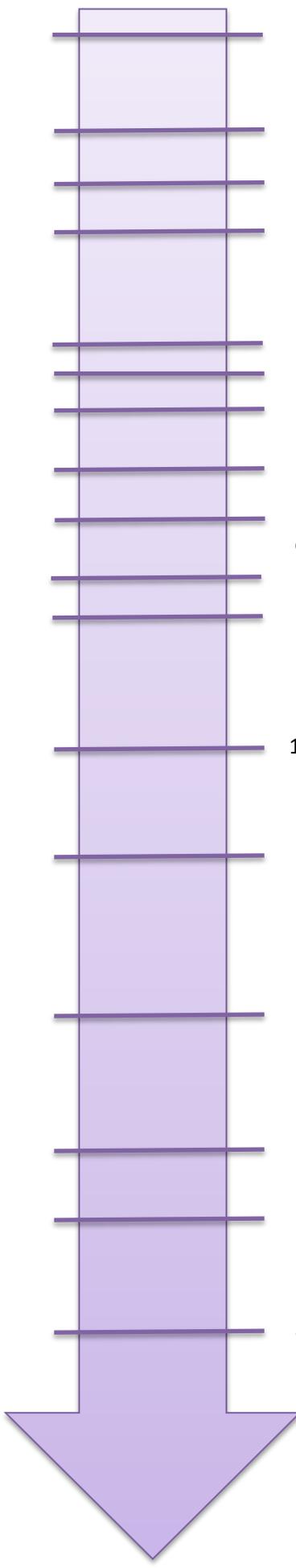
❗ *Il existe deux collections de registres d'état-civil - celle de la commune et celle conservée par le greffe du Tribunal de Grande Instance – sur lesquelles les mentions marginales sont inscrites jusqu'en 1988. Effectivement, depuis janvier 1989, seule la collection communale est soumise à l'inscription des mentions marginales.*

❗ *Très important : une fois apposée, une mention marginale ne peut être ni effacée ni supprimée. Elle peut seulement être modifiée.*

Légende :

Mentions portées en marge des actes de :

- naissances (N)
- mariages (M)
- décès (D)

- 
- 1804 – Reconnaissance d'un enfant naturel (N)
Rectification d'état civil (N/M/D)
 - 1886 – Divorce (N/M)
 - 1893 – Réconciliation des époux séparés de corps (M)
 - 1897 – Mariage (N)
Légitimation (N)
 - 1915 – Mort Pour La France pour les victimes civiles et militaires de la 1ère Guerre mondiale (D)
 - 1917 – Adopté par la Nation (N)
 - 1919 – Arrêt déclaratif de naissance (N)
 - 1932 – Divorce de mariage célébré à l'étranger (N/M)
 - 1938 – Réconciliation des époux séparés de corps constatée par acte notarié ou déclarée par un officier d'état-civil (N/M)
 - 1939 – Adoption/Légitimation adoptive (N)
 - 1945 – Décès (N)
Transcription du jugement déclaratif de décès survenu hors domicile (N)
Jugements et arrêts de toute modification impactant l'état-civil (N/M/D)
 - 1955 – Contrat ou révocation d'adoption (N)
Légitimation adoptive (N)
Contestation, légitimation, paternité, filiation (N)
 - 1958 – Jugement déclaratif de décès (N)
Changement de nom (N)
Francisation (N/M)
Inscription au Répertoire Civil pour tutelle ou curatelle (N)
 - 1966 – Adoption simple (N)
 - 1985 – Mort En Déportation (D)
 - 1992 – Mort Pour La France pour les victimes civiles et militaires tous conflits confondus (D)
 - 2007 – Pacte civil de solidarité (N)

• 1804 – Reconnaissance d'un enfant naturel (N) / Rectification d'état civil (N/M/D)

• 1886 – Divorce (M)

• 1893 – Réconciliation des époux séparés de corps (M)

• 1897 – Mariage (N) / Légitimation (N)

• 1915 – Mort Pour La France pour les victimes civiles et militaires de la 1ère Guerre mondiale (D)

• 1917 – Adopté par la Nation (N)

• 1919 – Arrêt déclaratif de naissance (N)

• 1932 – Divorce de mariage célébré à l'étranger (N/M)

• 1938 – Réconciliation des époux séparés de corps constatée par acte notarié ou déclarée par un officier d'état-civil (N/M)

• 1939 – Adoption/Légitimation adoptive (N)

• 1945 – Décès (N) / Transcription du jugement déclaratif de décès survenu hors domicile (N) / Jugements et arrêts de toute modification impactant l'état-civil (N/M/D)

• 1955 – Contrat ou révocation d'adoption (N) / Légitimation adoptive (N) / Contestation, légitimation, paternité, filiation (N)

• 1958 – Jugement déclaratif de décès (N) / Changement de nom (N) / Francisation (N/M) / Inscription au Répertoire Civil pour tutelle ou curatelle (N)

• 1966 – Adoption simple (N)

• 1985 – Mort En Déportation (D)

• 1992 – Mort Pour La France pour les victimes civiles et militaires tous conflits confondus (D)

• 2007 – Pacte civil de solidarité (N)

• 1804 – Reconnaissance d'un enfant naturel (N) / Rectification d'état civil (N/M/D)

• 1886 – Divorce (M)

• 1893 – Réconciliation des époux séparés de corps (M)

• 1897 – Mariage (N) / Légitimation (N)

• 1915 – Mort Pour La France pour les victimes civiles et militaires de la 1ère Guerre mondiale (D)

• 1917 – Adopté par la Nation (N)

• 1919 – Arrêt déclaratif de naissance (N)

• 1932 – Divorce de mariage célébré à l'étranger (N/M)

• 1938 – Réconciliation des époux séparés de corps constatée par acte notarié ou déclarée par un officier d'état-civil (N/M)

• 1939 – Adoption/Légitimation adoptive (N)

• 1945 – Décès (N) / Transcription du jugement déclaratif de décès survenu hors domicile (N) / Jugements et arrêts de toute modification impactant l'état-civil (N/M/D)

• 1955 – Contrat ou révocation d'adoption (N) / Légitimation adoptive (N) / Contestation, légitimation, paternité, filiation (N)

• 1958 – Jugement déclaratif de décès (N) / Changement de nom (N) / Francisation (N/M) / Inscription au Répertoire Civil pour tutelle ou curatelle (N)

• 1966 – Adoption simple (N)

• 1985 – Mort En Déportation (D)

• 1992 – Mort Pour La France pour les victimes civiles et militaires tous conflits confondus (D)

• 2007 – Pacte civil de solidarité (N)

